

# La Charte forestière de territoire : un outil de gouvernance participative

## *L'exemple du Parc naturel régional du Luberon (France)*

par Gilles MARTINEZ

***De nos jours, beaucoup de points de convergences existent entre les différents pays en ce qui concerne la gestion forestière des espaces protégés méditerranéens : la montée en puissance des territoires, le développement de méthodes participatives, la prise en compte de la multifonctionnalité...***

***Le projet Med Qualigouv a permis de mettre en commun différentes expériences, dont celle de la Charte forestière de territoire du Parc du Luberon en France. La méthode d'animation du projet a largement contribué à la réussite de ces échanges, notamment dans l'idée de croiser le regard de « pairs » avec ceux des acteurs du projet.***

### Le contexte

Le projet Med QUALIGOUV « Améliorer la gouvernance et la qualité de la gestion forestière dans les espaces protégés méditerranéens » est né d'une réflexion sur le constat d'une multiplicité des périmètres de protection impliquant les espaces forestiers méditerranéens et sur le diagnostic qu'au-delà des différences concernant les contextes (juridiques, écologiques, fonciers, organisationnels...) nationaux ou les niveaux de protection, des convergences se dessinaient autour de grandes tendances :

- la montée en puissance des territoires dans l'élaboration des politiques forestières ;
- le développement de méthodes participatives pour l'ingénierie de projets forestiers ;
- la prise en compte de la multifonctionnalité dans les plans d'action forestiers.

QUALIGOUV a réuni huit partenaires de trois pays : Espagne (région de Murcie et la Generalitat Valenciana) ; Italie (province de Taranto et WWF) ; France (Association internationale forêts méditerranéennes [AIFM], Parc naturel régional des Alpilles, Parc naturel régional du Luberon et Office national des forêts).

La méthode de QUALIGOUV a reposé sur la mise en réseau des partenaires territoriaux du projet et a donc fonctionné à deux niveaux :

- une gouvernance participative pour la conduite d'un programme de coopération sur le thème de la gouvernance ;
- une action pilote chez chaque partenaire territorial servant de site d'expérimentation des produits des échanges issus de la coopération.

Une des valeurs ajoutées de la méthode a été de pouvoir bénéficier d'une assistance continue et d'une méthode commune d'évaluation des résultats, animée par l'AIFM.

Il visait tout d'abord à mettre dans l'analyse collective, l'outil « charte forestière de territoire » (CFT) comme référence pour la gouvernance de la politique forestière sur le périmètre du parc.

Issue d'une large concertation impliquant l'ensemble des familles d'acteurs concernés par les espaces naturels (au sens extensif), la CFT oriente l'action du parc du Luberon et de ses partenaires en faveur de la gestion durable des forêts. Elle est donc un cadre stratégique en même temps qu'une méthode de gouvernance. Elle est animée par un comité de pilotage, guidé dans ses débats par un élu référent, président de la commission Espaces naturels du parc.

On retrouve ainsi dans l'action du PNRL en matière de gestion forestière, les principes d'une gouvernance participative et ceux d'une évaluation continue, qui sont au cœur du projet QUALIGOUV.

Sur le plan opérationnel, le projet consistait à mettre en œuvre les orientations de la CFT, sur un site-pilote, en travaillant sur deux axes :

- installer un dispositif de gestion durable à une échelle cohérente de massif forestier, suivant une méthode d'animation participative ;
- « brancher » ce dispositif sur l'approvisionnement de filières territoriales de valorisation de la ressource ligneuse, suivant le modèle du circuit court.

La structure foncière de la propriété forestière en Luberon est majoritairement privée. Par ailleurs, les forêts publiques bénéficient du Régime forestier et disposent de garanties de gestion durable. En revanche, de nombreuses propriétés privées de petites tailles ou morcelées ne bénéficient pas d'appui technique, ni d'encadrement par un document de gestion durable agréé.

Compte tenu de ce contexte foncier, le Parc du Luberon a confié au Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), la mission d'animer la Charte forestière de territoire et de mettre en œuvre son projet QUALIGOUV.

### ***L'installation du projet***

Sur le plan opérationnel, le projet QUALIGOUV du parc du Luberon a été développé suivant deux axes :

- d'une part l'animation générale de la CFT servant de cadre méthodique à partager

dans le cadre de la coopération QUALIGOUV ;

– d'autre part la mise en œuvre du programme QUALIGOUV suivant les termes du dossier de candidature, c'est-à-dire en participant aux échanges de coopération et à l'installation de l'action pilote.

La gouvernance du projet QUALIGOUV du PNRL a été assurée par le Comité de pilotage de la CFT. Il s'est réuni trois fois durant la vie du programme. Son rôle a été de valider l'état d'avancement et d'orienter les travaux à l'échelle locale.

Un Comité technique composé d'élus, de représentants du Parc et de socio-professionnels a par ailleurs été instauré. Il a été chargé de l'accompagnement technique des opérations dans le but d'en faciliter la réalisation. Il s'est en particulier fortement impliqué dans le choix de la localisation du site pilote qui a ensuite été validé par le Comité de pilotage.

Un premier comité technique (octobre 2009) a permis de préciser la méthode de travail. Compte tenu des objectifs de QUALIGOUV, il a été proposé de tester la capacité à installer à l'échelle d'un massif forestier, un regroupement de propriétaires chargé d'animer la construction d'un projet de gestion concertée, formalisé dans un plan de gestion intégrée.

Les débats ont porté sur la cohérence du projet et de la méthode qui imposait :

- une gouvernance formalisée ;
- la prise en compte de l'ensemble des enjeux inhérents à une approche par massif ;
- la construction d'un plan de gestion intégrant les réponses aux différents enjeux.

Le choix du site pilote a été une étape déterminante pour la faisabilité et la réussite du projet.

Un travail sur un système d'informations géographiques a permis de proposer quatre sites différents. Il a consisté à croiser une couche « enjeux », constituée à partir des outils d'aménagement des espaces naturels (documents d'objectifs des sites Natura 2000, plans de massif DFCI<sup>1</sup>, Agenda 21, sites bénéficiant d'une protection paysagère...) avec une couche « filière » capitalisant différents travaux pour la valorisation de la ressource ligneuse : Plan d'approvisionnement territorial et Réseau énergie bois en Luberon (REBEL) pour la filière énergétique, Pôle d'excellence rurale « Bioressources » (ayant notamment travaillé sur la valorisation du



cèdre) pour la filière bois d'œuvre et une couche dite « Urmatt » constituée par le CRPF à la suite d'une incitation de l'Etat à développer la mobilisation ligneuse.

Le comité de pilotage de la CFT a ainsi choisi le site « Massif des Ocres » (étape 1 du projet).

La décision s'est fondée sur la diversité et la complexité des enjeux du site :

- site classé (protection paysagère) au titre de la loi de 1930 sur les monuments naturels et les sites ;
- opération Grand Site en cours pour une labellisation Grand Site de France ;
- site Natura 2000, pour la préservation de la biodiversité ;
- plan de massif DFCI, pour la protection contre l'incendie ;
- espaces boisés classés au titre du code de l'urbanisme, sur la commune de Roussillon.

Le choix a également intégré la prédominance de la forêt privée et celle des pins sur le massif. En effet, la valorisation des pins reste un problème. La filière bois d'œuvre locale repose sur deux scieries dans le département de Vaucluse et le débouché quasiment exclusif est l'usine de pâte à papier de Tarascon (Fibre Excellence).

Or l'intensification de la gestion suppose d'installer des modèles économiques viables pour la financer. Le Parc du Luberon est ainsi engagé dans une politique en faveur du développement du bois-énergie, permettant de développer les débouchés.

**Photo 1 :**  
Le site du  
massif des Ocres.  
Photo GM/CRPF PACA

1 - DFCI : défense des forêts contre l'incendie

Le site Massif des Ocres couvre une surface de 910 hectares, répartis sur les communes de Roussillon et Goult, dans le Vaucluse.

### Mise en œuvre du projet

Afin de disposer d'un cadre pour animer la concertation, le comité de pilotage a validé l'idée de commencer par un diagnostic du milieu naturel (étape 2) et une étude sociologique (étape 3) pour caractériser les attentes des acteurs du territoire.

### Synthèse du diagnostic du milieu naturel

Le site pilote est majoritairement constitué de sols sableux qui ont donné lieu à une exploitation intensive des pigments ocreux jusque dans les années 1950. La forêt est récente et résulte de phénomènes de remontée biologique consécutifs de la déprise minière. Les deux essences majoritaires sont pionnières : pin d'Alep (Goult) en relais avec le pin maritime (Roussillon) sur les profils acidiphiles. Cette première génération de conifères a préparé l'installation d'un sous-étage feuillu où le chêne vert sur stations sèches cède la place au chêne pubescent en mélange avec le châtaignier dans les milieux plus frais.

Les contraintes réglementaires, le renouvellement des propriétaires avec un nombre élevé de résidents secondaires, les difficultés d'exploitation (terrains parfois très accidentés) expliquent la faible intensité de gestion en forêt privée et l'absence de valorisation ligneuse.

**Fig. 1 (à gauche) :**

Vision de la forêt par les propriétaires.

**Fig. 2 (à droite) :**

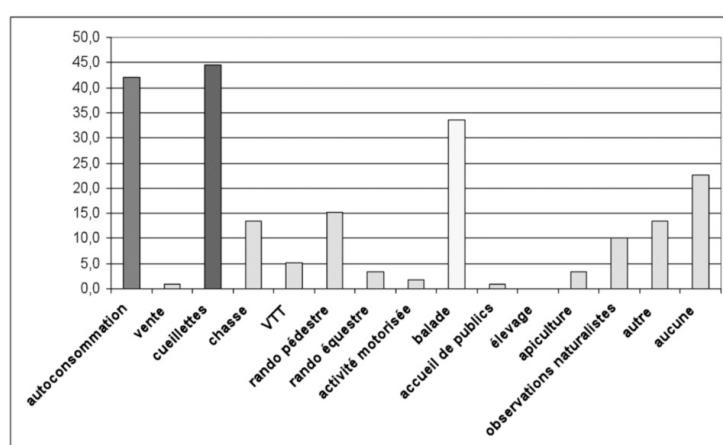
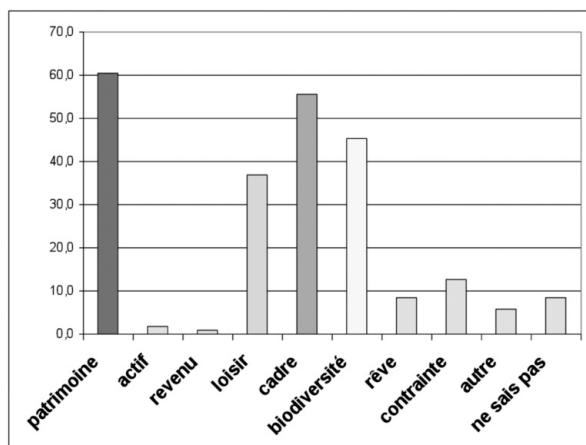
Activités des propriétaires dans leur forêt.

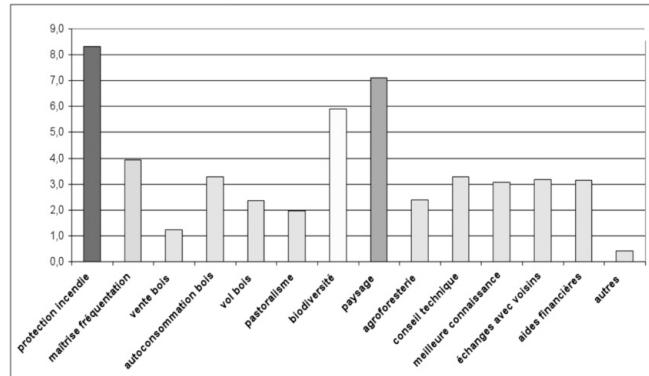
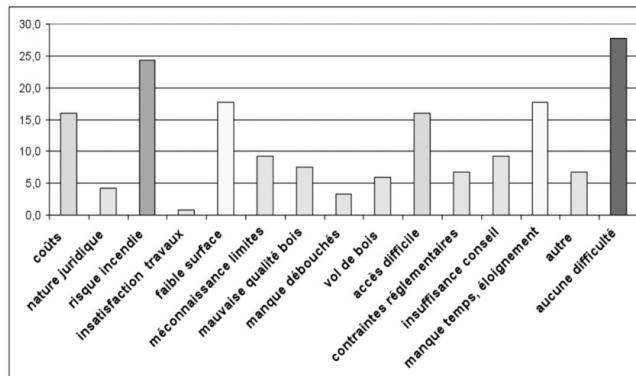
La particularité de cette forêt est qu'elle joue aujourd'hui un rôle majeur dans un paysage source d'une économie touristique importante. A ce titre, elle est très fréquentée et se trouve traversée par de nombreux sentiers de randonnée ce qui, en lien avec un mitage d'habitations dispersées sur le massif, accroît le risque d'incendie. De ce fait, de nombreuses bornes à incendie ont été installées et il est possible d'accéder à peu près à l'ensemble du massif.

Le site Natura 2000, en appui d'un zonage par le Parc du Luberon de secteurs de « valeur biologique majeure », a mis en évidence treize habitats d'intérêt communautaire dont cinq milieux forestiers : forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*, matorrals arborescents à *Juniperus*, forêts à *Castanea*, forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* et pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens et endémiques (pin maritime). Par ailleurs, trois espèces d'amphibiens (crapaud calamite, rainette méridionale et pelobate cultripède) et six espèces de chiroptères (grand rhinolophe, petit rhinolophe, murin à oreilles échancrées, miniopptère de Schreibers, petit murin, barbastelle d'Europe) font l'objet de mesures de protection.

Enfin, quelques vieilles futaies et gros bois isolés, en sénescence, font l'objet d'un intérêt pour l'installation d'une trame de vieux bois.

L'automne et le printemps connaissent de fortes pluies qui engendrent un risque d'érosion important des falaises ocreuses. La végétation ligneuse joue un rôle majeur pour la stabilité de ces sols particulièrement fragiles.





## Synthèse du diagnostic du milieu humain

Une étude foncière a été réalisée pour identifier la propriété forestière. Le site est composé de 886 matrices cadastrales reflétant 727 propriétaires (personnes physiques et morales) et 1 633 parcelles. La surface moyenne des parcelles cadastrales est de 0,56 hectare et celle de la propriété, 1,25 hectare. Le site est donc caractérisé par un morcellement important, représentatif de la problématique majeure de la forêt privée française.

Un annuaire a été constitué pour pouvoir contacter les propriétaires. Près de 90% des personnes cibles ont ainsi pu être identifiées avec des coordonnées à jour, grâce à l'aide apportée par les communes pour la mise à jour des données cadastrales.

Un questionnaire a été construit et il a été diffusé aux trois familles d'acteurs du site : les propriétaires, les élus et les « autres » (techniciens, usagers...). Le taux de retour a été particulièrement élevé (28%), confirmant le résultat dominant d'un attachement patrimonial à la forêt du site (Cf. Fig. 1).

Les activités principales ne sont pas économiques et visent surtout les récoltes d'autoconsommation (Cf. Fig. 2).

En particulier, 47% des propriétaires déclaraient ne réaliser aucun acte de gestion en raison de plusieurs difficultés (Cf. Fig. 3).

Une information importante a été l'expression d'une volonté de préserver le patrimoine forestier dans un cadre collectif avec 50 % des propriétaires déclarant être intéressés pour travailler sur certaines thématiques en association avec d'autres propriétaires (Cf. Fig. 4).

Un point également important a été la volonté des propriétaires de développer les interventions sylvicoles, notamment dans la perspective de réduire le risque incendie, voire de répondre à leurs obligations légales de débroussaillage dans le cadre de la protection incendie (Cf. Fig. 5).

Une synthèse sociologique a permis de dresser un « profilage » des acteurs du site en croisant notamment deux variables clés pour l'avenir du projet : les motivations et l'appétence pour une démarche collective.

## Création d'une ASL

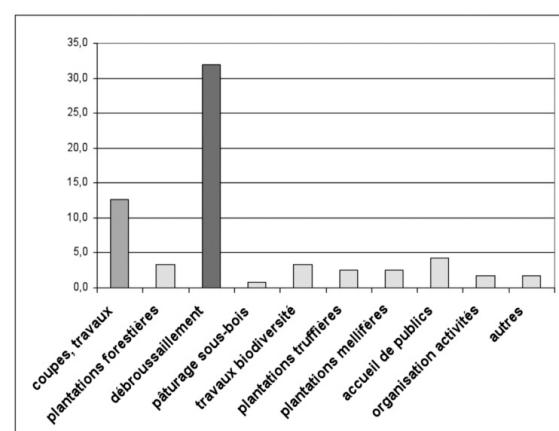
Sur la base des conclusions de l'étude sociologique, l'étape 4 a consisté à installer un processus de concertation pour aboutir à une structure de gouvernance (étape 5) capable de construire un projet de gestion forestière sur le massif. Deux groupes de travail ont été constitués dans ce sens : un pour réfléchir aux orientations de gestion (le résultat), l'autre pour penser le mode de gouvernance (le moyen).

Réunis à deux reprises en octobre 2010, les groupes de travail ont débattu des conclusions des diagnostics. Ces réunions ont permis d'avoir une validation collective du cadre de réflexion et de décider de créer une association capable de fédérer

**Fig. 3 (à gauche) :**  
Les difficultés de gestion rencontrées par les propriétaires.

**Fig. 4 (à droite) :**  
Expression de l'intérêt des propriétaires pour différents thèmes.

**Fig. 5 :**  
Projets forestiers des propriétaires.



2 - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

3 - Syndicat mixte de développement et de valorisation forestière qui assiste en Vaucluse, les collectivités dans la réalisation des interventions DFCI

les acteurs locaux autour d'un projet partagé.

Parmi les différentes formes juridiques possibles, c'est l'association syndicale libre de gestion forestière qui a été choisie. En effet, cette forme d'association a été perçue comme un « club » de propriétaires forestiers volontaires pouvant afficher leurs responsabilités vis-à-vis des tiers (collectivités, usagers, etc.). Elle donnait la primauté aux propriétaires tout en les installant dans un processus de concertation. En particulier, le bureau de l'association syndicale libre de gestion forestière (ASL GF) et son président, se sont impliqués dans l'animation des échanges techniques et pour développer les relations sociales au sein de l'association.

L'ASL GF « Massif des Ocres » a été créée lors de l'assemblée constitutive du 26 janvier 2011. Elle réunit 95 propriétaires sur le principe du volontariat, représentant un parcellaire de 398 hectares, soit environ la moitié du périmètre ciblé au départ.

L'étape 6 a consisté à construire le plan de gestion du périmètre de l'ASL GF. Conformément au code forestier, ce plan de gestion a pris la forme juridique et technique d'un Plan simple de gestion (PSG) concerté. Il est la réponse aux enjeux locaux et la garantie de gestion durable du périmètre de l'ASL GF.

En application de la méthode QUALIGOUV, le PSG concerté a été construit suivant une méthode *bottom-up*. Il procure un cadre pour orienter l'action des adhérents qui souhaitaient s'engager sur une feuille de route à 10 ans.

#### Photo 2 :

Echanges en salle (Maison du parc à Apt), entre partenaires du programme QUALIGOUV.  
Photo GM/CRPF PACA.



Parallèlement, le plan de gestion porte en « toile de fond » les enjeux territoriaux tels qu'ils ont été présentés par les structures responsables de leur expression :

- DREAL<sup>2</sup> PACA au titre du site classé des Ocres (loi Paysage de 1930) ;
- PNR du Luberon, en tant qu'animateur du site Natura 2000, du projet d'opération Grand Site et comme structure d'orientation de la politique forestière territoriale ;
- SMDVF<sup>3</sup>, pour la représentation technique des enjeux DFCI ;
- CRPF PACA pour la caractérisation des problématiques d'amélioration sylvicole ;
- communes de Roussillon et Goult, pour l'intégration des politiques locales d'aménagement de l'espace.

L'élaboration de ce plan de gestion a bénéficié des échanges multiples issus de la coopération dans le cadre du programme QUALIGOUV, mais également d'un appui financier du Conseil régional PACA qui a permis d'apporter à l'ASL GF un soutien technique pour sa rédaction.

La spécificité réglementaire de ce PSG découle des zonages de protection environnementale sur lesquels il s'applique : site classé des Ocres et site Natura 2000. A ce titre, les propriétaires ont sollicité la mise en œuvre des articles L. 122-7 et 8 (ex L. 11) du Code forestier qui prévoient une simplification des démarches en accordant une dispense d'autorisation administrative préalable, pendant toute la durée de validité du PSG, pour tous les travaux et coupes qui y sont prévus. Cette demande est générale et porte sur l'ensemble du périmètre du PSG afin de refléter l'unicité de la méthode employée pour son élaboration.

Pour ce faire, les propriétaires ont demandé aux organismes compétents, DREAL PACA et CRPF PACA, le co-agrement de ce PSG, afin d'obtenir une garantie de gestion durable. L'instruction administrative du document est en cours.

L'élaboration du Plan simple de gestion a intégré les enjeux de conservation de la biodiversité tels qu'ils sont exprimés dans le document d'objectifs du site Natura 2000.

La prise en compte des enjeux paysagers a fait l'objet d'un travail approfondi, articulé avec les conclusions de l'étude de l'opération Grand Site du Massif des Ocres. Cette étude en trois phases comprend un diagnostic qui identifie la gestion forestière comme un axe

de travail pour la préservation paysagère des ocres.

L'analyse paysagère a porté sur l'ensemble du périmètre du plan de gestion. Elle a supposé la définition d'une méthode de prise en compte du rôle de la forêt dans le paysage spécifique des Ocres de Roussillon et l'analyse des dynamiques paysagères consécutives des dynamiques écologiques : remontées biologiques et fermeture progressive des paysages, successions d'essences, etc. Des propositions d'interventions ont alors pu être formulées en réponse aux enjeux du site. La cohérence de ces propositions « paysagères » a ensuite été confrontée aux différents objectifs de gestion et aux attentes des acteurs locaux, sous contrainte supplémentaire de penser l'équilibre économique des interventions.

Il apparaît cependant que certaines interventions sur des peuplements très sensibles au regard des enjeux paysagers pourraient engendrer un surcoût les rendant déficitaires pour les propriétaires concernés. Le paysage, dès lors qu'il est identifié comme un enjeu collectif (au travers du classement), devient une aménité aux externalités positives nombreuses (notamment pour l'attractivité du territoire). La forêt constitutive de ce paysage remarquable, rend alors un service qu'il conviendrait de rémunérer, notamment pour participer au financement de ses coûts de gestion. Une réflexion est ainsi en cours pour établir un partenariat économique entre l'association et les acteurs de la protection paysagère.

Le phasage de la construction du plan de gestion a été le suivant :

- caractérisation macro-paysagère du site au travers d'une typologie de la sensibilité paysagère des différents secteurs le composant. Détermination du rôle de la forêt dans la construction paysagère de chaque secteur. Ce travail a été encadré par un architecte-paysagiste, et mis en œuvre par le CRPF PACA dans le cadre d'un projet pédagogique avec AgroParisTech ;

- actualisation des données « terrain » d'un Plan de développement de massif datant de 2004, notamment pour la description des peuplements et la mise à jour des enjeux ; le plan de développement de massif est un outil du CRPF PACA pour appréhender la gestion forestière à l'échelle de multi-propriétés. Il comprend comme première phase la réalisation d'une étude de massif ;

- définition de dix « Unités paysagères » permettant de découper le site en ensembles homogènes au regard de la sensibilité paysagère. Ces mailles ont servi de base pour l'analyse des enjeux et la construction des propositions de gestion avec les propriétaires concernés ;

- rapprochement et mise en cohérence des propositions des 10 unités paysagères afin de bâtir le programme de gestion global et intégré. Cette phase a supposé de nombreux diagnostics de terrain et des confrontations de points de vue avec la DREAL PACA et le PNR du Luberon pour aboutir à des consensus autour des propositions de gestion ;

- mise en place d'un chantier test sur l'Unité paysagère n°2 « La Gardi », en dehors du site classé et sur des propriétés inférieures à 25 hectares, afin d'illustrer la capacité à réaliser des interventions intégrées intégrées. Evaluation des résultats et communication auprès des partenaires ;

- assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des propriétaires pour la rédaction du PSG suivant un canevas et un contenu précisés par la DREAL PACA (simulation de l'impact paysager des interventions programmées, géoréférencement des points de vue, construction d'une photothèque, clarifications de vocabulaire, etc.).

## Bilan

La gouvernance participative, au cœur du programme QUALIGOUV, s'est trouvée dans l'expérience du partenaire « Parc du Luberon », déclinée verticalement suivant une méthode commune, entre les outils du programme QUALIGOUV lui-même (comités de pilotage et réunions d'un groupe de « pairs »), le dispositif de la CFT du Luberon et la gestion locale à l'échelle du site pilote.

Par ailleurs, le site pilote est doté d'une garantie de gestion durable d'une durée de dix ans, dont la mise en œuvre est sécurisée par l'existence d'une association de propriétaires, capable de réaliser les opérations pour le compte de ses adhérents dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage.

Le dispositif de gestion se trouve inséré dans l'approvisionnement de la filière bois-énergie territoriale. En effet, un contrat d'approvisionnement a été signé avec la coopérative Provence Bio Combustibles, gestionnaire

Gilles MARTINEZ  
CRPF PACA  
Chargé de mission  
« Politiques  
forestières  
territorialisées »  
+ 33 (0)6 74 64 63 57  
gilles.martinez@crpf.fr

de la plateforme territoriale bois-énergie, située à Banon (Alpes-de-Haute-Provence). Une convention a également été passée pour la mise à disposition d'une place de dépôt, spécialement aménagée à Goult, pour faciliter les opérations d'exploitation forestière.

L'ASL GF Massif des Ocres a obtenu le label PEFC pour la certification de sa gestion. Ce label a permis de faire reconnaître les engagements de ses adhérents en faveur de la gestion durable du massif boisé des Ocres de Roussillon.

## Conclusion

La synthèse de l'évaluation du programme QUALIGOUV pour le partenaire PNR Luberon a permis d'évaluer ce qui a bien fonctionné par rapport aux prévisions :

– le partenariat technique PNRL – CRPF a été efficace et QUALIGOUV a permis de maintenir une action continue de l'outil de gouvernance forestière du parc : la Charte forestière de territoire ;

– sur le plan du partenariat global du programme, les séminaires organisés tout au long du projet ont été de réelles occasions d'échanges et de partages d'expériences et un « réseau QUALIGOUV » a été créé. La méthode d'animation du projet (valeur ajoutée de l'AIFM) a largement contribué à la réussite de ces échanges, notamment dans l'idée de croiser le regard de « pairs » avec ceux des acteurs du projet ;

– QUALIGOUV a également permis des innovations variées, que ce soit en terme d'outils (plans de gestion concertés, outils SIG, marteloscope, bornes interactives...) ou de méthode.

Ainsi, différents outils et méthodes développés dans le Luberon sont transférables, comme le plan de gestion concerté du PNR, le marteloscope du partenaire ONF, la méthode participative de gestion opérationnelle.

Si d'autres points ont moins bien fonctionné comme la contribution des séminaires, pas suffisamment préparés et inscrits dans une perspective de transférabilité, ou encore la communication institutionnelle autour du programme, il n'en reste pas moins que des pistes d'amélioration existent.

On peut ainsi améliorer la synthèse des résultats des différentes actions afin d'en faciliter la capitalisation et les capacités de transfert. Il serait intéressant notamment de mieux faire ressortir les points partagés en matière de gouvernance afin d'avancer vers une méthode commune de gouvernance des espaces forestiers méditerranéens.

On peut mettre aussi l'accent sur la grande valeur ajoutée du programme que sont les relations personnelles, en imaginant une co-construction effective d'une action, mais de manière plus réduite, entre deux ou trois partenaires partageant les mêmes problématiques.

Sans QUALIGOUV, nous n'aurions pas pu :

– organiser des rencontres avec des territoires européens qui ont permis de dégager des bases communes de travail et de fonder un embryon de réseau européen de territoires d'excellence en matière de gouvernance des espaces naturels ;

– rassembler des moyens pour des expérimentations locales qu'il aurait été difficile de mobiliser autrement compte tenu de leur caractère innovant.

**G.M.**

## Résumé

---

QUALIGOUV est un projet financé par le programme MED. Il a réuni huit partenaires de trois pays, autour du thème « Améliorer la gouvernance et la qualité de la gestion forestière dans les espaces protégés méditerranéens ».

Le projet porté par le Parc naturel régional du Luberon a consisté à positionner la Charte forestière de territoire comme l'outil de référence pour animer la gouvernance participative d'une stratégie forestière, volet «Forêt» de la charte du parc.

Un projet pilote situé sur le massif des Ocres de Roussillon a permis de décliner cette méthode participative pour le montage d'un projet de gestion multifonctionnelle. L'association syndicale libre Massif des Ocres a été créée (100 adhérents) et un plan de gestion (400 hectares) a été rédigé pour répondre aux enjeux du site (amélioration sylvicole, protection incendie et paysagère, préservation de la biodiversité).

La méthode territoriale et l'action locale ont été évaluées par l'ensemble des partenaires ainsi que par un « groupe de pairs » chargé d'un audit externe des actions.